

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur	48 fr. » c.	Poste	24 fr. » c.
Six mois	10 »		13 »
Trois mois	5 25		7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin	Poste.
9 — 04 — — —	Omnibus.
2 — 08 — — —	soir, Omnibus.
4 — 13 — — —	Express.
7 — 11 — — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — —	Express.
11 — 56 — — —	Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — — —	Poste.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal	75 —

### ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

### On lit dans la Liberté :

M. le baron Hubner est parti le 30 octobre pour aller occuper son nouveau poste d'ambassadeur à Rome.

D'après ce qui se dit dans quelques cercles politiques, il aurait eu, avant son départ, une longue conférence avec M. Drouyn de Lhuys, et ses dernières paroles auraient été à peu près celles-ci : « Veuillez être convaincu, monsieur le ministre, que je ferai ce qui dépendra de moi pour marcher d'accord avec la France dans la question romaine. »

Il est bien entendu que nous ne garantissons nullement l'authenticité de cette version.

Le Journal de Rome déclare que M<sup>r</sup> de Mérode a été relevé de ses fonctions pour des raisons spéciales ; mais surtout à cause du dépérissement de sa santé ; et que, du reste, il n'a rien perdu de l'estime et de l'affection du Pape, dont il est véritablement digne. La feuille officielle déplore les insultes et les calomnies lancées contre l'ancien pro-ministre des armes par les ennemis du Saint-Siège.

Suivant le Morning Star, le cabinet anglais est complètement formé aujourd'hui. Personne ne croit à sa durée ; et les orateurs du banquet, qui a eu lieu le 30 à Chatham, ne lui ont eux-mêmes promis leur concours que s'il présentait un projet de réforme électorale.

Le Morning Post loue le nouveau budget de M. Fould, surtout la réduction de quinze mil-

lions projetée dans le budget de la guerre. Il constate l'immense prospérité que la France doit à l'Empereur.

La Gazette de Londres publie une dépêche du comte Russell au consul britannique en Egypte. Cette dépêche résume les relations de l'Angleterre avec l'Abyssinie, défend la conduite du gouvernement anglais et exprime l'espérance que M. Cameron sera mis en liberté.

Une explosion terrible a eu lieu mardi au gazomètre du quartier Rine-Elms à Londres ; elle a été entendue à une distance de plusieurs milles ; il y a eu beaucoup de tués et de blessés.

### On écrit de Glasgow, le 1<sup>er</sup> novembre :

M. Gladstone est arrivé ici hier, pour rendre visite au lord-prévôt d'Ecosse.

Le lord-prévôt a présenté à M. Gladstone le titre qui l'investit des franchises et immunités de citoyen de Glasgow. L'enthousiasme a été immense. Une véritable ovation a été faite au chancelier de l'Échiquier.

M. Gladstone a prononcé un discours dans lequel il a rappelé la mort de M. Cobden et de lord Palmerston, en exprimant ses regrets ; mais, a-t-il ajouté, l'Angleterre ne dépend plus de tel ou tel homme d'Etat. Une nation véritablement libre n'a pas besoin de tel ou tel homme pour se défendre. La reine a confié le poste de lord Palmerston au comte Russell. Le nom de ce dernier est une garantie pour le peuple. L'homme qui a combattu pour la liberté anglaise sur cent champs de bataille, ne détruira pas à 73 ans les enseignements de sa vie. Il ne changera pas la direction de sa carrière.

M. Gladstone a ensuite rappelé les notables progrès accomplis dans ses dernières années. Il a reconnu l'utilité des combinaisons des partis pour réaliser le progrès, mais en faisant observer qu'un parti ne devait être qu'un instrument tendant à un but supérieur à lui-même, lequel but est la prospérité du pays.

L'orateur a fait l'éloge du libre échange. Il a constaté l'influence exercée par le traité de commerce avec la France qui est devenu un traité de commerce avec le monde entier.

L'union pour la réforme parlementaire a présenté aujourd'hui à M. Gladstone une adresse exprimant l'espoir qu'un projet de réforme, en faveur de la classe ouvrière, serait soumis au Parlement dans la session prochaine.

Après avoir remercié les délégués de l'Union, M. Gladstone a dit :

« Quant à la réforme demandée, je vous engage à ne pas baser votre espoir sur un seul homme, pas même sur une combinaison d'hommes ou sur les représentants du pays, mais sur les habitudes et les institutions de l'Angleterre. Quels que soient les besoins profondément sentis, quelles que soient les convictions généralement répandues à cet égard, nous pouvons être certains que ces besoins seront satisfaits. »

Le résultat des discussions libres est certain, peut-être n'est-il pas aussi prochain que beaucoup le désirent, mais s'il vient lentement, il n'en vient que plus sûrement.

« Sans vouloir faire pressentir les procédés employés sur le terrain de la réforme, et même en admettant le découragement qui

peut exister par suite des faits antérieurs qui se sont passés relativement à la réforme électorale, je suis persuadé que, si le Parlement trouve l'occasion de s'occuper de cette question, il le fera avec prudence et courage. »

Il se proposera comme but la justice publique, par des modifications légales, tendant non pas à continuer ou à favoriser la domination ou l'influence d'une classe vis-à-vis d'une autre classe, mais à concilier honnêtement les droits et les intérêts communs, et à préparer ainsi le bonheur, la force et la prospérité de l'Angleterre. »

M. Gladstone, répondant à une adresse des ouvriers de Glasgow, a décliné quelques-uns des éloges dont il était l'objet. Le mérite de la réforme, dit-il, ne m'appartient pas ; je ne suis moi-même qu'un collaborateur, un ouvrier de la réforme. Le dix-neuvième siècle s'appellera le siècle des ouvriers. Ce siècle a déjà acquis une haute position, mais il verra de plus grands progrès.

M. Gladstone a rappelé ce que le libre échange avait fait pour la classe ouvrière. Il a tracé l'histoire des progrès populaires accomplis depuis trente ans, qui sont le gage d'autres progrès dans l'avenir.

Le parti progressiste espagnol a tenu à Madrid, le 30 octobre, une grande réunion pour la formation d'un comité central, dont le maréchal Espartero a été élu président.

Tout semble annoncer que la Hongrie répondra aux désirs de l'Autriche. Déjà M. Deak, dont on connaît l'influence, s'est engagé à

### FEUILLETON.

18

## UN PHILOSOPHE

(1789-1794).

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Je suis un malheureux, dit-il, après avoir tout avoué ; mais si ces messieurs prêtres voulaient venir chez moi ? Au coin de mon chapelier se trouve une manière de loge sous un tas de bois de charpente, ils pourraient se retirer là dans les moments d'alerte et rentrer ensuite à la maison où personne ne les trahira. »

— Hélas ! cela ne se peut pas, répondit Charlotte ; M. le curé obligé de rester ici nuit et jour dans une pièce humide, a dans ce moment un tel accès de goutte qu'il ne saurait quitter son lit.

— Dieu de Dieu ! si je m'en veux ! Comment ! pas moyen ? si on le portait à bras ? Mon voisin, le ferblantier Goubard, et deux ou trois amis me donneraient un coup de main.

— Non, non, il est impossible de mettre tant de personnes dans le secret. Et à quoi bon d'ailleurs ?

On fouillera tout chez vous, si on ne trouve rien ici.

« Tenez, maître Leguilleux, je ne vois qu'une ressource ; il y a près de Chazé une maison où j'ai préparé un refuge ; la seule difficulté, c'est d'y transporter M. le curé ; pour cela il faudrait une des voitures de la Forêtie. — Croyez-vous qu'on pourrait passer la nuit devant le poste de la garde nationale sans être arrêté ? »

— Oui, en s'entendant sur l'heure du passage. Il y a encore quelques bons camarades.

— Mais ce n'est pas tout ; j'aurais besoin d'un exprès pour porter un mot à M. François d'Assilly ; je ne puis prendre Flottard dont l'absence éveillerait les soupçons de mon père.

— J'irai bien, moi, s'écria Leguilleux. Où est-il M. François d'Assilly ?

— C'est ce que j'ignore absolument.

— Tant pis, quand on ne sait pas on cherche ; j'ai eu la langue trop longue, faudra jouer des jambes.

— Eh bien, attendez un instant ; je vais écrire. » Quelques minutes après, Leguilleux, porteur d'un billet sans adresse et un peu énigmatique, quittait la ville et se mettait en quête. Malheureu-

sement pour lui, les paysans pleins de défiance ne répondaient à aucune de ses questions. Ils ne savaient rien, rien de rien. Le malheureux charpentier parcourut vainement pendant tout le jour les environs de Chazé et de la Forêtie, nulle part où ne savait de nouvelles de M. François d'Assilly, à peine si les gens paraissaient comprendre de qui il s'agissait. La nuit vint, il fallut s'arrêter. Leguilleux trouva l'hospitalité chez un homme demi-fermier, demi-sieur de long qu'il employait quelquefois. Au moment de partir, le lendemain, pour continuer ses recherches, il dit à son hôte :

« Tiens, camarade Loisel, tu es aussi sournois que les autres ; je suis sûr que tu pourrais me dire où est M. François d'Assilly, mais le diable ne t'arracherait pas une parole. »

— Eh bien, monsieur Leguilleux, qu'avez-vous affaire à M. François ?

— Voilà, on leur fait une question, ils répondent par une autre.

— Dame, quand on veut faire siffler un merle, faut siffler d'abord.

— Allons, on va siffler ; je voudrais voir M. François d'Assilly... pour lui parler.

— Eh bien, monsieur Leguilleux, je comprends

ça, si vous voulez lui parler faut le voir ; à l'heure pour le voir, m'est avis que vous ne feriez pas mal... de le trouver.

— Ainsi, tu te moques de moi par-dessus le marché.

— Dame, vous m'avez seriné un commencement d'air, je vous en ai dit la fin.

« Après ça, monsieur Leguilleux, vous êtes pourtant un brave homme, et je vous rendrais bien un petit service ; mais vous avez dans la ville des amis qui en veulent à M. François ; moi, je vas vous parler sans savoir, vous n'aurez peut-être pas toujours la langue dans votre poche ; qu'il arrive malheur ensuite, je m'en voudrais toute ma vie. Voyons, vous pouvez me donner une petite caution, ouvrez un peu votre sac, que je voie si c'est de la farine ou du charbon. »

— Entêté, va ! si tu n'avais à moitié raison, je ne calerais pas. Enfin, voici : nos deux prêtres, M. le curé et M. l'abbé Malou, seront pris, si on ne peut pas les faire sortir de la ville à temps...

— Bon, ça suffit ; gardez le reste pour vous, j'ai idée que vous ne me trompez pas. Eh ben, je ne saurais vous dire au juste ce que vous me demandez, mais vous savez où est le bois des Balières ?

donner son appui au gouvernement de Vienne, si celui-ci concède l'intégrité de la couronne de Saint-Etienne et la nomination d'un ministre hongrois responsable.

Plusieurs gouvernements allemands ont envoyé à Berlin et à Vienne leurs réponses à la notification des plaintes adressées par la Prusse et l'Autriche au Sénat de Francfort. La plupart des gouvernements expriment le désir que cette affaire soit réglée par la Diète fédérale.

Le Nord annonce l'adhésion donnée par la Russie au projet de conférence sanitaire internationale à Constantinople.

La crise ministérielle se prolonge en Grèce. M. Bulgaris, chargé de former un nouveau cabinet, a mis pour condition de son acceptation l'éloignement du comte Spouneck. Le roi ayant refusé d'accéder à cette exigence, en disant que le comte n'avait aucune position officielle, M. Bulgaris a décliné la mission qu'il avait reçue.

Une dépêche de Tunis, du 31 octobre, annonce que le gouvernement a proclamé une amnistie générale pour les individus compromis dans le mouvement de l'année dernière.

Le khasnadar a proposé au bey d'autres mesures de clémence et de progrès.

Le congrès des Fenians d'Amérique a adopté, le 20, des mesures secrètes de la plus haute importance. Les délégués seuls ont personnellement souscrit pour deux millions et demi de francs; et des sommes énormes ont été promises.

Un grand nombre d'officiers fédéraux assistaient au Congrès: on y a présenté le général Sweeny; et le colonel Murphy a offert les services de vingt colonels et d'une foule d'officiers et de soldats de l'ancienne armée fédérale.

D'après les dernières dépêches de New-York, M. Seward a prononcé un discours dans lequel il a dit que le président conduirait les relations extérieures de l'Union et ses réclamations contre les Etats étrangers de manière à sauvegarder la dignité et l'honneur national.

Il est temps, a-t-il ajouté, que les Etats-Unis reprennent, vis-à-vis de la politique extérieure des autres pays, principalement sur le continent américain, leur influence que la guerre civile a amoindrie.

On redoute une insurrection de nègres dans le Sud.

Les nouvelles de l'Amérique centrale sont toujours déplorables. Même situation au Pérou et au Chili. On pressent une prochaine déclaration de guerre de Nicaragua et de Honduras contre Salvador. La ville d'Uruguay

a été reprise par les Brésiliens qui ont fait 6,000 prisonniers, les Paraguayens s'étant rendus à discrétion. Le général paraguayen Estigarribia a été conduit à Rio-Janeiro.

Une dépêche adressée à Mexico par le maréchal commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique annonce que « Juarez aurait quitté le territoire mexicain, passant la frontière au Paso del Norte et se dirigeant sur Santa-Fé. »

Nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs quelques fragments d'une très-remarquable lettre adressée par M. Sauve au *Courrier du Dimanche* et qui transporte la question algérienne sur son vrai terrain.

« Si les Arabes n'ont pas cessé d'être nos ennemis, si, après trente-cinq ans de gloire, de sacrifices et de bienfaits, ils nous gardent cette haine sourde, mais profonde, implacable, que rien n'a pu encore apaiser, et dont notre générosité même semble fatalement surexciter le fanatisme; si, comme vous le constatez avec beaucoup de raison, ils ont répondu, en 1864, par l'insurrection et l'incendie au sénatus-consulte constitutif de leur droit de propriété, et si maintenant il est plus que permis de craindre qu'ils n'aient répondu à toutes les marques de bonté reçues de l'Empereur dans son dernier voyage, en promenant l'incendie et la dévastation sur quatre-vingts lieues de côtes, jusqu'aux portes même d'Alger, et en détruisant, au même jour et presque à la même heure, plus de deux cent mille hectares de nos plus riches exploitations forestières, c'est surtout parce qu'ils sont musulmans et que nous sommes chrétiens!

» Pour qui connaît l'Algérie et a tant soit peu vécu avec les Arabes, c'est là une vérité élémentaire, un fait de la plus palpable évidence, et dont il faut absolument tenir compte.

» L'Arabe est essentiellement religieux; sa foi est ardente comme sa nature. Il nous hait donc, parce que le Coran, qui est à ses yeux un livre divin, lui fait un devoir de nous haïr; il nous fait la guerre, parce que la guerre aux infidèles, et particulièrement aux gens d'Ecritures (les juifs et les chrétiens), est le plus droit chemin de ce paradis de délices charnelles dont le Prophète leur a tracé les plus séduisantes et les plus lubriques peintures.

» Il est inutile de nous faire illusion à ce sujet; là est la vraie cause de ce malaise étrange contre lequel notre belle colonie se débat depuis si longtemps dans d'héroïques et stériles efforts.

» Méconnaissant notre mission providentielle vis-à-vis de ce pauvre peuple, nous avons placé en tête de tous nos systèmes les plus admirablement combinés qu'il ne serait rien fait pour le retirer de l'erreur, pour tarir dans sa source la haine aveugle dont il nous poursuit. Plus que cela, nous avons pris son Coran

sous notre protection; nous payons des maîtres pour le lui enseigner, des imans et des muphtis pour lui en prêcher, plus ou moins ouvertement, sous des formules plus ou moins hypocrites, les doctrines funestes.

» Nous lui accordons à grands frais des passages gratuits sur les paquebots de l'Etat, pour qu'il aille tous les ans raviver son fanatisme sur le tombeau du Prophète. Et nous nous étonnons des déceptions douloureuses, des solennels démentis que nous ménage si peu une expérience déjà beaucoup trop longue! Nous faisons appel à des réformes, à des expérimentations nouvelles, toutes aussi peu rassurantes que leurs devancières, parce qu'elles sont assises sur la même base et travaillées du même vice originel!... Eh bien! dût notre franchise paraître excessive, c'est là, selon nous, de la contradiction et de l'inconséquence.

» On dirait vraiment, à nous voir, que le Coran est pour nous un livre fermé. Pourtant la haine la plus outrée, les excitations les plus violentes à la vengeance, au meurtre, à la guerre contre les infidèles, s'y produisent au grand jour, presque à chaque page, et ne peuvent manquer de fournir abondante matière au zèle du clergé musulman, comme dirait agréablement le *Siccle*.

A l'appui de ses assertions, M. Sauve cite un grand nombre de textes du Coran qui prêchent énergiquement la haine des chrétiens, puis il ajoute:

« Voilà où nous en sommes avec nos Arabes; une infranchissable barrière les sépare de nous... la conscience! — Quoi que nous fassions pour eux, ils doivent nous garder une haine implacable. — Appelons à notre aide, tant que nous le voudrons, les combinaisons les plus habiles de nos systèmes les mieux entendus; épuisons toutes les ressources de cette science du progrès qui entend se passer de Dieu, et à qui aucune leçon ne profite, nous pourrions amoindrir le mal, mais en face de nous se dressera toujours ce redoutable obstacle, contre lequel viendront infailliblement se briser nos plus légitimes espérances.

» Sans doute, il y aura des exceptions. Dans une foule de cas particuliers, le fanatisme musulman s'avouera vaincu par notre générosité chrétienne; mais la masse de nos Arabes n'oublieront jamais, avec leur vieille haine, les rigoureux devoirs de la conscience ou les délices de leur Eden. — Jamais, pour nous complaire, ils ne voudront se résigner tranquillement à s'en aller dans l'enfer des impies et des traîtres, entre des murs de feu (la Caverne, 28), dans l'ombre d'une fumée noire (l'Evènement, 43), et au milieu des flammes (le Miséricordieux, 44), recevant sur leurs têtes le tourment d'eau bouillante (la Fumée, 48.), couverts de tuniques de poix (Abraham, 51.) et chargés de chaînes de 70

coudées, se rassasier éternellement de pus (le Jour inévitable, 32, 36.), se remplir le ventre des fruits de l'arbre de Zakoum (l'Evènement, 52, 53.), qui bouillonnent dans les entrailles comme du métal fondu (la Fumée, 45.) et boire de l'eau bouillante (les Rangs, 65.) avec l'avidité d'un chameau qui a soif (l'Evènement, 55.)... — Compter là-dessus, s'est prouver qu'on ne connaît pas les Arabes, c'est compter sur l'absurde et l'impossible!

» On se plaint de l'impuissance de l'administration militaire à prévenir les tristes résultats de ce fanatisme. Mais que peuvent donc nos soldats contre la foi religieuse de tout un peuple? — La force ne peut rien contre les idées, et les consciences ne se prennent pas d'assaut!

» Ne serait-il pas infiniment plus rationnel (en supposant la chose possible) d'attaquer le mal à sa source, et de chercher avec tous les égards de la charité la plus compatissante, à gagner les consciences elles-mêmes; d'y porter la lumière; d'y déposer en un mot, avec la foi de notre catholique France, le principe de cet amour chrétien, qui est appelé à faire de tous les peuples un même peuple de frères?

» A quelque point de vue qu'on se soit placé pour étudier ces hautes questions, le résultat ne serait-il pas magnifique! — Voyez plutôt le contraste des Arabes chrétiens du Liban et de leur traditionnel amour pour la France, avec le fanatisme et la haine sauvage des Druses! »

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE  
de l'Écho Saumurois.

Paris, 2 novembre 1865.

Mon cher Directeur,

Les cas de choléra diminuent tous les jours à Paris, et en nombre et en gravité. Avant peu il n'en sera plus du tout question. De violentes rafales de pluie, fouettées par un vent d'ouest très-impétueux, ont assaini la ville et renouvelé l'atmosphère. Bientôt les peureux qui ont fui pour se dérober à la contagion pourront nous revenir.

Vous savez qu'une colonie parisienne, baptisée par la presse joyeuse du surnom de régiment du *Royal-Taffeur*, s'est réfugiée à Versailles, et a fait doubler le prix des logements dans le chef-lieu de Seine-et-Oise.

On ne saurait se faire une idée de la terreur que le nom seul de choléra inspire à certaines personnes. Ainsi l'on me raconte qu'une noble châtelaine, nullement contagioniste, vient de prendre, contre l'épidémie cholérique, des précautions dont elle n'a nul besoin, à cause de la distance où elle se trouve des lieux infectés et de l'air salubre qu'elle respire dans sa fraîche vallée. Sa terre, assez éloignée de Paris, est entourée d'un mur de clôture qu'on a érigé, pour rendre plus abondante et plus aisée la chasse aux lièvres et aux lapins.

— Un peu! je viens d'y acheter deux cents baliveaux.

— C'est ça, vous n'avez qu'à aller tout droit, longer la coupe de cette année, entrer au moulin de Chevry, et demander à Pierre Belhomme de vous conduire à M. François. Pierre vous en demandera peut-être plus long que moi encore, mais, monsieur Leguilleux, faut être juste, c'est-y à c't'heure le temps de donner sa marchandise sans argent comptant?

— Apparemment non, car pour quatre paroles que tu viens de me dire, il m'en a coûté de courir toute la journée d'hier. Merci tout de même, et une autre fois tâche de pas être si défiant.

— Dame! défiant, défiant, grommela Loisel, pendant que Leguilleux s'éloignait dans la direction indiquée, y a déjà tant à se fier à ces gens de ville! Enfin, celui-là est de franc bois à mon idée; d'ailleurs ils vont voir là-bas si on peut tout lui dire.

Lorsque Leguilleux arriva au moulin de Chevry Pierre Belhomme était absent pour plusieurs heures.

« Alors je vais voir mes baliveaux », dit le charpentier.

C'était un prétexte, il ne songeait qu'à son affaire, et se mangeait les poings d'impatience. En attendant, il s'enfonça dans le bois; ses yeux cherchaient des indices: « Si M. d'Assilly est caché dans le bois, pensait-il, d'autres y sont avec lui, peut-être trouverai-je quelque trace. » Après deux ou trois heures de recherches, n'ayant rien trouvé, il revint au moulin de Chevry. Précisément Belhomme, assis en travers sur son mulet, arrivait de son côté.

Mettant à profit l'expérience acquise, Leguilleux, loin de rechercher à obtenir une confiance gratuite, exposa brièvement au meunier l'objet de son voyage. Celui-ci, moins soupçonneux en apparence que Loisel, répondit sans hésiter que M. François était au hameau des Millerons.

« Aux Millerons! à trois pas de la grande route! répéta Leguilleux stupéfait.

— Oui donc, reprit le meunier.

— Alors c'était bien la peine de me faire trimer si longtemps! Moi, je le croyais à cent pieds sous terre.

— Pourquoi ça?

— Parce que j'ai eu beau demander partout: Où est M. François d'Assilly? l'avez-vous vu? en avez-

vous entendu parler? Rien, on ne me répondait seulement pas. Loisel tout le premier, lui que je connais depuis dix ans, si s'est fait prier comme le bon Dieu.

— Dame! c'est pas étonnant: quand il court des chiens enragés on a peur de se faire mordre. Sinon que j'ai rencontré Loisel qui m'a dit un mot de vous, ma foi! j'aurais fait comme lui.

— Enfin, c'est votre méthode à vous autres, mais je ne vois pas à quoi elle sert, car aux Millerons on n'est guère bien caché.

— Ma fine, si! on est caché, là comme ailleurs. Quand personne n'aide les chercheurs, ils n'ont qu'à travailler, le pays est grand... vous devez le savoir.

Leguilleux n'avait pas le temps de discuter avec le meunier, il lui laissa le dernier mot, et courut aux Millerons.

François d'Assilly s'y trouvait effectivement. Sous ses ordres, un forgeron établi dans ce hameau adaptait de longues pointes de fer en guise de baïonnettes à des fusils de chasse de tous les calibres et de toutes les dimensions. Leguilleux s'approcha du jeune gentilhomme, et, sans autre préambule, lui remit le billet de Charlotte.

« Ah! » s'écria François en reconnaissant l'écriture.

Puis il lut à plusieurs reprises.

« Je ne comprends pas très-bien, dit-il au charpentier après avoir relu encore une fois, quels sont ces deux amis dont un incapable de marcher.

— M. le curé et M. l'abbé Malou, répondit Leguilleux.

— Dieu soit loué! nous étions si fort en peine de leur sort! Et ils sont chez M. de Méral?

— Oui, Monsieur.

— Alors je conçois maintenant, il faut une escorte, très-bien; un homme pour aider Flottard, très-bien. Mais une voiture, c'est là le difficile, elles ne sont plus à la Forêt. Le jour est bien avancé pour que nous puissions nous trouver en mesure dès cette nuit.

— De mon côté, reprit Leguilleux, je ne saurais, d'ici à ce soir, réunir des amis et me faire porter de garde avec eux.

— Eh bien, remettons l'affaire à demain. Quel est le moment le plus favorable pour passer devant le poste?

— De onze heures à minuit. Quand il y a de quoi égayer la compagnie, personne ne dort, on boit,

Ce mur, dont une ville du moyen-âge se serait montrée satisfaite, embrasse un grand espace. Aux portes qui y sont pratiquées, veillent, le fusil sur l'épaule, des paysans qui partagent les terreurs de leur dame. L'imprudent qui vient heurter à ces portes entend un bruit d'armes, et il peut se donner le plaisir de voir, par les trous de la serrure, les fusils se baisser, en même temps qu'il reçoit la brusque invitation de passer au large.

Les lettres ne sont reçues dans l'antique manoir qu'après le bain de vinaigre qu'on leur fait subir, quand on les a saisies avec de longues pincettes. Près d'une porte s'élève un pavillon où les parents et les amis font quarantaine; et ce n'est qu'après des fumigations répétées plusieurs fois par jour, pendant plusieurs semaines, que le château les admet.

La musique du 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne prussienne, ou des fusiliers de Poméranie, est arrivé à Paris. Ce sont les lions du jour. Dans le premier concert qu'ils ont donné au Cirque de l'Impératrice, ils ont fait admirer une exécution nette et claire, qui se distingue surtout par une merveilleuse entente des nuances. Hier, les artistes au casque de cuir bouilli, surmonté du traditionnel paratonnerre, ont fait musique à Saint-Cloud. C'est le Prince impérial qui, par lettre autographe, a fait savoir à M. Parlow que, bien que caporal dans le 1<sup>er</sup> grenadiers de la garde, il avait demandé et obtenu de son colonel, M. de Fontanges de Couzan, une invitation au nom du régiment, pour la musique prussienne. Demain, les Allemands donnent un quatrième concert au profit des parents de ceux qui ont été victimes du choléra. Après-demain, la Société allemande de bienfaisance bénéficiera de la recette que ne peuvent manquer de faire ces artistes.

On parle d'un banquet offert par les musiciens de la garde impériale aux musiciens prussiens, et on assure que les musiques de la garde de Paris et de la gendarmerie impériale se rendront à Berlin, prochainement, pour s'y faire entendre à leur tour.

Voici des détails sur l'épouvantable catastrophe qui a eu lieu le 22 octobre à Annonay : Nous pouvons aujourd'hui envisager avec plus de calme toute l'étendue du désastre qui vient de fondre sur nous.

La tempête qui s'est déchaînée sur toute la vallée du Rhône, est tombée sur Annonay vers cinq heures du soir; à deux heures du matin, la pluie n'avait pas encore cessé. Au milieu du fracas continu du tonnerre, les trombes se succédaient avec une effrayante rapidité. La partie basse de la ville offrit bientôt le spectacle d'un chaos difficile à décrire.

Le torrent se précipitait dans toutes les rues avec une telle impétuosité, que tout cédait à sa fureur : les boutiques en plein vent, les

on chante, il suffit d'avoir un homme sûr en faction.

— Soit, à onze du soir, demain. »

Les choses ainsi convenues, Leguilleux reprit la route de Craon, où son premier soin fut de rendre compte à mademoiselle de Méral.

Charlotte poussa un profond soupir. Combien d'heures devaient s'écouler jusqu'à ce que le projet de délivrance pût être exécuté !

(La suite au prochain numéro.)

Il est question d'organiser une grande loterie de bienfaisance pour venir en aide aux victimes du choléra. Les souscriptions locales ouvertes à Toulon, à Marseille, n'ont donné que des résultats assez médiocres, la seconde ne s'étaient pas même élevée à 160,000 fr. La loterie dont on parle, très-vaguement du reste, serait au capital de 4 millions, dont 2 millions et demi consacrés en secours, 1 million de lots divers, et un demi-million de frais. On ajoute que l'opération serait confiée à une compagnie financière. On croit peu à la réalisation de ce dessein, quelque louable qu'en soit la pensée.

voitures, furent renversées, entraînées; un charriot portant 2,000 quintaux de fer fut enlevé et transporté on ne sait où.

Les quartiers de rochers arrachés aux flancs des ravins, roulaient avec la terre et la vase : une partie des rues, dépavées et ravines profondément, laissaient une grande quantité de maisons suspendues sur l'abîme.

Ailleurs, cette masse de pierres et de débris s'accumulait jusqu'à la hauteur du premier étage; c'est par là qu'on put pénétrer dans les habitations. Enfin, pour ajouter à l'horreur du désastre, les tuyaux de conduite pour le gaz, déchaussés et rompus, plongèrent la ville dans une nuit profonde. On a retrouvé deux cadavres en déblayant les rues; Dieu veuille qu'on n'ait pas d'autres victimes à arracher aux décombres !

Cette masse prodigieuse d'eau venait en partie de la vallée de la Deume, gorge étroite où sont étagées de nombreuses usines. Les papeteries de Vidalon et celles de Groberty eurent donc à supporter les premiers coups de la tempête. Dans les usines de Vidalon, la rapidité de l'invasion des eaux fut telle que plusieurs ouvriers n'eurent que le temps de s'enfuir. Les propriétaires de ces fabriques furent assez heureux pour en sauver neuf, qu'on fut obligé de faire sortir par les toits.

On peut se faire une idée des proportions de la trombe en cet endroit, par les quelques détails suivants. Une pile de cylindre en pierre pesant 7,500 kilogrammes fut enlevée et disparut, ainsi que son rouleau de 1,500 kilogrammes, sans qu'on ait pu en trouver encore les traces. L'eau s'éleva à peu près de huit mètres au-dessus de l'étiage, environ deux mètres plus haut que le niveau des grandes inondations de 1840. Le pluviomètre qui marque, à Annonay, une moyenne annuelle de 0<sup>m</sup> 78, s'éleva, pendant la durée de la tempête, de 29 centimètres.

Le flot descendit et gagna les immenses bâtiments où sont logés les ouvriers. Les habitants du rez-de-chaussée n'eurent que le temps de fuir; inutile de dire qu'ils ne purent sauver que leur personne.

Dans un bâtiment voisin, les ouvriers n'ont dû leur salut qu'à leurs compagnons des étages supérieurs, qui enlevèrent le plancher, y pratiquèrent des ouvertures, et faisant des cordes de sauvetage avec des draps noués ensemble, ont réussi à les enlever les uns après les autres.

Le lendemain matin, lorsque les eaux eurent baissé, on trouva les machines ensablées, les magasins des charpentiers emportés avec tous les matériaux qu'ils contenaient. Dans une grande galerie de 250 mètres de long, où se trouvaient les presses, les laminoirs, les ateliers de pliage, l'eau était montée jusqu'à une hauteur de 1<sup>m</sup> 50. Cette galerie renfermait environ 100,000 kil. de papier en œuvre. Toute cette immense provision est perdue.

Quant aux magasins des papiers en rames, ils n'ont heureusement subi aucune avarie, ce qui permettra de continuer le mouvement industriel.

Malgré tous ces désastres, la population ouvrière de Vidalon et d'Annonay ne manquera ni de travail ni de pain. Les traditions conservées parmi les manufacturiers de l'Ardèche ne leur permettent pas d'oublier qu'ils sont plutôt les chefs de famille que les maîtres de leurs ouvriers. Grâce à leur activité, à leur nombreux personnel, à leurs puissantes ressources, on s'apercevra à peine que la désolation a régné pendant toute une nuit dans la vallée de Vidalon.

Nous ne saurions donner le détail de tous les éboulements partiels et les dégâts que chacun d'eux a causés; nous ne comptons pas les maisons détériorées ou complètement renversées, les murs abattus, les mobiliers détruits, tant à Annonay qu'aux environs.

La tempête du 22 octobre 1865 sera une triste page dans les souvenirs du Vivarais.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* du trente octobre : S. Exc. le ministre de l'intérieur s'est rendu aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital Beaujon.

En exécution des ordres de l'Empereur, M. le ministre a annoncé que Sa Majesté avait été vivement touchée, lors de la visite qu'Elle a daigné faire personnellement dans les hôpitaux, du zèle infatigable avec lequel les internes attachés au service des cholériques avaient rempli leur mission. Son excellence a ajouté que l'Empereur, voulant récompenser le corps entier dans la personne de deux de ses membres qui se sont particulièrement signalés, avait daigné nommer chevaliers de la Légion-d'Honneur M. Legros, interne à l'Hôtel-Dieu, et M. Lelion, interne à l'hôpital Beaujon.

Conformément aux intentions de Sa Majesté, M. le ministre de l'intérieur a remis la croix à MM. Legros et Lelion dans la salle des cholériques, c'est-à-dire dans le lieu même qui a été témoin de leur courageux dévouement.

M. le ministre de l'intérieur était accompagné de M. le sénateur préfet de la Seine et de M. le préfet de police.

— L'Empereur travaille souvent avec M. le maréchal Randon.

On pense qu'il s'agit des réformes à introduire dans le système gouvernemental de l'Algérie et aussi des mesures d'économie que l'on se propose d'appliquer à l'armée.

— La grande affaire du moment dans les divers ministères, c'est le prochain budget. Chacun d'eux s'occupe de réunir les matériaux qui doivent concourir à la formation de ce travail qui serait fort avancé, dit-on.

— Mgr Darboy, archevêque de Paris, est gravement malade.

— Il est tombé beaucoup de neige dans les Alpes-Inférieures, et l'hiver se montre déjà dans quelques parties de l'Italie.

— On a beaucoup parlé, dans le monde administratif, d'un conflit qui s'était élevé entre M. le ministre de l'instruction publique et M. le général commandant la place de Paris. M. Victor Duruy, dit l'*Epoque*, voulait établir une bibliothèque dans le poste du ministère de l'instruction publique, pour l'usage particulier des soldats qui s'y succèdent toutes les vingt-quatre heures. La chronique ajoutait que M. le général Soumain, consulté sur ce point, car le commandant de la place règne en maître dans les postes militaires, — aurait répondu que « les soldats de garde avaient assez de leur service pour s'occuper, et que d'ailleurs la lecture de bons livres pouvait donner aux soldats l'idée d'en lire de mauvais; qu'en conséquence, il s'opposait à l'établissement de ladite bibliothèque. » Il faut croire, dit la *Gazette de France*, que la chronique se trompait, puisque le *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique* annonce qu'une petite bibliothèque sera mise à la disposition des soldats de garde. Cependant, la rédaction même de cette note fait supposer que la bibliothèque ne sera pas placée dans le poste, mais que les livres qu'elle contient seront prêtés aux militaires sur leur demande. Ainsi se concilieraient les exigences de la discipline et les goûts de propagande littéraire du ministre.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La rentrée du Tribunal a eu lieu ce matin. La messe du St-Esprit a été célébrée suivant l'usage à l'église St-Pierre.

Dans la visite de l'armement des troupes qui a eu lieu cette année, 173 corps se sont fait remarquer par les soins qu'ils ont apportés à l'entretien et à la conservation de leur armement.

Parmi ces corps de troupes nous remarquons les suivants :

*Cavaliers de remonte* : 6<sup>e</sup> compagnie (portion principale et détachement de Saumur).

*Infirmiers militaires* : 2<sup>e</sup> section (portion principale et détachement de Saumur).

*Gendarmerie* : 6<sup>e</sup> légion, compagnie de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire.

Dépôt de recrutement de Maine-et-Loire.

Mgr l'archevêque de Tours vient de publier un mandement pour ordonner une quête générale dans son diocèse, le dimanche 12 novembre, aux messes et aux vêpres, à l'occasion de la fête de Saint-Martin.

VILLE DE SAUMUR.

Recrutement. — Classe de 1865. — Formation des tableaux de recensement.

Le Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Commandeur de la Légion-d'Honneur,

Rappelle à ses administrés que l'article 8 de la loi du 21 mars 1832 prescrit aux jeunes gens susceptibles d'être portés sur les tableaux de recensement, à leurs parents ou tuteurs, de faire la déclaration nécessaire pour l'inscription sur ces tableaux. En conséquence, les jeunes gens omis seront reportés à la classe suivante, ce qui retardera leur libération.

Les jeunes gens seront, d'après la notoriété publique, considérés comme ayant l'âge requis et tenus de suivre la chance du numéro qui leur échoira au tirage, à moins qu'ils ne produisent avant ce tirage un extrait de naissance régulier, ou, à défaut, un document authentique.

Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement, par suite de fraude ou de manœuvres frauduleuses, seront déferés aux tribunaux; ils pourront être punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et en cas de condamnation, ils seront, après l'expiration de la peine, inscrits en tête de la liste du tirage, où les premiers numéros leur seront attribués de droit.

Les jeunes gens qui désireraient passer la visite du conseil de révision dans un autre département que celui où ils tireront au sort, doivent en faire la demande au fonctionnaire chargé de présider aux opérations de ce tirage.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 novembre 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Il circule en Italie des bruits tellement étranges, que nous ne les mentionnerions même pas s'ils n'étaient un indice de la situation des esprits. Plusieurs correspondants parlent de projets d'abdication de Victor-Emmanuel, de concordat avec le Pape, de quasi-arrangement avec l'Autriche, de négociations auprès de la gauche parlementaire, de dissolution possible de la chambre, d'un mouvement de Garibaldi, etc.

Dans la confusion qui a suivi le résultat inattendu des élections, on prévoit des difficultés, des crises, des événements de tous genres. C'est de cette inquiète préoccupation que sont nés ces bruits, dont quelques-uns d'ailleurs, comme celui de l'abdication de Victor-Emmanuel, sont déjà anciens.

Le congrès des Fenians aux États-Unis a organisé, sur le plan de la république américaine, un gouvernement ayant son siège à New-York, un président, un conseil des ministres, un Sénat et une Chambre des députés. Le colonel John Machoney a été élu président. On écrit de Toronto au *Herald* que les Fenians sont résolus à envahir le Canada.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

1<sup>o</sup> UNE MAISON, située à Saumur, rues du Portail-Louis et de la Petite-Douve, occupée par M. Malicot, serrurier, et autres;  
2<sup>o</sup> TROIS MAISONS, situées à Saumur, rue Duncan;  
3<sup>o</sup> ET TROIS CAVES, situées à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, rue de la Grise, occupée par M. Charier et précédemment par M. Auriou, cour, remise, écurie, pompe;  
2<sup>o</sup> UNE MAISON, même rue, occupée par M<sup>me</sup> Houtapel;  
3<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, en face de la Gare des voyageurs, avec beau jardin, pièce d'eau, bassin, pompe, écurie, remise et très-belles caves voutées;  
4<sup>o</sup> UN JARDIN ET UN PAVILLON, à Saumur, levée de Notre-Dame, occupés par M. Rolland père.  
Les maisons sont neuves et en très-bon état.  
Toutes facilités seront données pour les paiements.  
S'adresser, pour visiter les immeubles et pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (508)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, située commune de Bagneux, comprenant, au Pont-Fonchard : chambre, cave, grenier, hangar, citerne, pompe et 11 ares de jardin; — au canton de Bournan : 16 ares 50 centiares de vigne; — au Van-Langlais : 16 ares 50 centiares de vigne.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD notaire, à Saumur.

**A VENDRE**

UN JARDIN, avec pavillon, bien planté, entouré de murs, rue Basse-du-Thouet, commune de Bagneux; contenant 7 ares; jouissance de suite; facilités de paiement.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (477)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON, située à Saumur, rue Basse-St-Pierre, occupée par le pensionnat Cavellier.  
S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD. (478)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

**A VENDRE à l'amiable et par lots.**

**UNE PETITE PROPRIÉTÉ**  
Située dans l'île d'Offard, près le Marronnier, ville de Saumur, composée de maison comprenant 2 chambres basse et haute, d'un pavillon et d'un jardin, d'une contenance de 80 ares environ, parfaitement affrui, joignant la Loire et MM. Fouque, et Lambert.  
S'adresser à M. BRETONNEAU, maire de Vernoux en Gâtines, qui se trouvera à l'hôtel du Grand-Turc, sur les Ponts, le samedi 4 novembre prochain et les deux jours suivants.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**PLUSIEURS SOMMES A DONNER A RENTE VIAGÈRE.**

HOSPICES DE SAUMUR.

**ADJUDICATION DE FOURNITURES**

**D'OBJETS DE CONSOMMATION**  
A faire auxdits Hospices, pendant l'année 1866.

Le vendredi 8 décembre 1865, à neuf heures du matin, il sera procédé, en présence de la Commission administrative des Hospices de Saumur, au siège de l'administration, à l'Hôtel-Dieu, à l'adjudication des fournitures à faire auxdits Hospices, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1866 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1<sup>re</sup> SECTION. Beurre, œufs;
- 2<sup>me</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, huile d'olives, huile de noix, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfin, farine de graine de lin, pruneaux du pays en bouchon;
- 3<sup>me</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies;
- 4<sup>me</sup> id. Cotrets, charbon de bois;
- 5<sup>me</sup> id. Charbon de terre, de la provenance de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat des Hospices, jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : *Soumission pour la fourniture à faire aux Hospices de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup> .* Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centime.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notoirement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat des Hospices, à l'Hôtel-Dieu, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours, de midi à cinq heures, les fêtes et dimanches exceptés. (511)

**SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.**

**ACHAT DE DENREES.**

Le samedi 11 novembre 1865, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 600 quintaux de blé, et 700 quintaux de paille de ratelier, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n<sup>o</sup> 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.  
Nota : Les denrées seront livrées entre deux fers. (494)

**A VENDRE**

**DEUX BONS CHEVAUX ET DEUX CHARRETTES.**  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE OU A LOUER**

Présentement, **UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 8. S'adresser à M. BINSSE, huissier, qui occupe ladite maison. (442)

**A VENDRE BELLE ET FORTE**

**JUMENT PERCHERONNE**  
Propre au labour, au camionnage et à faire une poulinière.  
S'adresser à M. ALLAIN, à Chouzé-sur-Loire. (495)

**A CÉDER UN MAGASIN**

**DE ROUENNERIE ET DE DRAPERIE**  
En détail,  
Sur les Ponts, rue Royale, n<sup>o</sup> 49, chez LASNIER.

**A CÉDER DE SUITE, UNE AUBERGE**

Parfaitement achalandée et située dans une position centrale.  
Long bail et loyer peu élevé.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER UNE MAISON**

Située rue du Temple, n<sup>o</sup> 17, occupée par M. Du Bault, comprenant : Au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, office, cuisine;  
Au 1<sup>er</sup> étage, 2 chambres à coucher avec cabinets;  
Au 2<sup>e</sup> étage, 2 autres chambres; grenier sur le tout.  
Servitudes, cour et cave.  
S'adresser à M<sup>me</sup> MORISSEAU, Grande-Rue, N<sup>o</sup> 19. (480)

**A LOUER**

Présentement, **UNE PORTION DE MAISON, PREMIER et SECOND ÉTAGE,**  
Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 69.  
S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue de la Fidélité. (175)

**A LOUER**

Présentement, **UNE MAISON**, située à Saumur, carrefour Cendrière, n<sup>o</sup> 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.  
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n<sup>o</sup> 8.

**UNE JEUNE FEMME** de 24 ans, de bonne famille, s'offre pour élever au sein un poupon dans une maison particulière.  
S'adresser au bureau du journal.

**DESCOTIS**

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.  
**CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN**, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

**CODE DES**

**USAGES RURAUX.**  
Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.  
En vente à Saumur, au bureau du Journal.

**LA FÉODALITÉ ET LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY, Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

**Memoire couronné par l'Académie de législation.**

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.  
**LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES.** — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.  
**LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL.** — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.  
**LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL.** — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.  
Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.  
En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**EN VENTE: FIDES**

ou **CHRISTIANISME ET PROGRÈS**  
Par J.-B. COULON, Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES, Du même auteur, Un volume in-8°, sur beau papier vélin, A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 2 NOVEMBRE.			BOURSE DU 3 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 17	» 17	» »	68 »	» »	» 17
4 1/2 pour cent 1852.	96 50	» »	» 40	96 25	» »	» 25
Obligations du Trésor.	458 75	» »	» »	458 75	» »	» »
Banque de France.	3660 »	» »	» 5	3660 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1327 50	7 50	» »	1330 »	2 50	» »
Crédit Foncier colonial.	610 »	» »	» »	610 »	» »	» »
Crédit Agricole.	640 »	» »	» 2 50	640 »	» »	» »
Crédit industriel.	700 »	» »	» 5	700 »	» »	» »
Crédit Mobilier.	878 75	8 75	» »	872 50	» »	» 6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	990 »	» »	» 5	990 »	» »	» »
Orléans (estampillé).	820 »	3 75	» »	821 25	1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1095 »	3 75	» »	1092 50	» »	» 2 50
Est.	532 50	2 50	» »	531 25	» »	» 1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	848 75	8 75	» »	846 25	» »	» 2 50
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	561 25	1 25	» »	561 25	» »	» »
Ouest.	532 50	2 50	» »	528 75	» »	» 3 75
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1695 »	5 »	» »	1695 »	» »	» »
Canal de Suez.	425 »	» »	» »	422 50	» »	» 2 50
Transatlantiques.	537 50	» »	» »	535 »	» »	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65 »	» »	» 25	64 95	» »	» 05
Autrichiens.	398 »	» »	» 1 25	407 50	8 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	426 25	» »	» 1 25	425 »	» »	» 1 25
Victor-Emmanuel.	220 »	» »	» 2 50	220 »	» »	» »
Romains.	175 »	1 25	» »	174 »	» »	» 1 »
Crédit Mobilier Espagnol.	492 50	» »	» »	485 »	» »	» 7 50
Saragosse.	258 75	» »	» 1 25	255 »	» »	» 3 75
Séville-Xérès-Séville.	49 »	» »	» 2 »	47 »	» »	» 2 »
Nord-Espagne.	200 »	5 »	» »	192 50	» »	» 7 50
Compagnie immobilière.	540 »	» »	» »	535 »	» »	» 5 »

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.**

Nord.	309 75	» »	» »	309 75	» »	» »
Orléans.	304 »	» »	» »	304 25	» 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	303 25	» »	» »	303 50	» 25	» »
Ouest.	302 »	» 75	» »	302 »	» »	» »
Midi.	302 »	» 75	» »	301 75	» »	» 25
Est.	304 25	» 50	» »	304 50	» 25	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur. Certifié par l'imprimeur sousigné

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

